



# La retraite à 70 ans : Mais si c'est possible !

**Les députés ont voté en catimini dans la nuit de vendredi à samedi un amendement permettant aux salariés de travailler 5 ans de plus.**

L'Assemblée nationale a amendé, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2009, un article qui interdisait, dans sa version initiale, aux employeurs de mettre leurs salariés à la retraite d'office après 65 ans, à partir de 2010.

Suivant l'avis de sa commission des affaires sociales, l'Assemblée a estimé que « cette suppression pure et simple de la procédure de mise à la retraite » pourrait causer des « difficultés pour les entreprises », et a jugé préférable de repousser l'âge limite de départ à 70 ans.

Les députés ont donc voté un amendement qui laisse « la possibilité aux salariés qui le souhaitent de prolonger leur activité au-delà de 65 ans sous réserve d'en avoir préalablement manifesté l'intention auprès de leur employeur et dans la limite de 5 années ».

Avant qu'un salarié n'atteigne 65 ans, l'employeur l'interrogera sur son intention de partir volontairement à la retraite. En cas de réponse négative, ou si l'entreprise a omis de l'interroger, elle n'aura pas le droit de le mettre à la retraite d'office. La procédure se répétera « les quatre années suivantes », donc jusqu'à 70 ans.

Bien que la mesure ne remette pas en cause le droit de partir à la retraite à 60 ans, ni le nombre d'années de cotisations exigée pour avoir une retraite à taux plein (40 ans actuellement, 41 ans d'ici à 2012), la CGT estime que ce texte suscite « une légitime inquiétude ». Cette mesure traduit bien la

réalité d'aujourd'hui : de moins en moins de salariés auront la totalité de leurs droits à 60 ans et une retraite suffisante à 65 ans. Ils seront donc contraint de poursuivre leur travail voire de cumuler emploi et retraite ».

Le gouvernement adopte la même politique à l'égard des retraites qu'à l'égard des salariés. Il dit aux Français : « Vos salaires sont bas, mais rien ne vous interdit de travailler davantage par des heures supplémentaires. » De la même façon, il dit aux retraités : « Vos retraites sont basses, mais rien ne vous interdit de travailler plus longtemps si vous voulez gagner davantage », alors que ce qui est en jeu est de revaloriser les salaires et les retraites.

Alors que le système impose un cursus scolaire de plus en plus long pour espérer trouver un emploi, le gouvernement ouvre la porte pour pouvoir travailler jusqu'à 70 ans afin d'espérer obtenir le nombre d'annuités indispensable à une retraite pleine et entière.

Plutôt que d'apporter des solutions favorables aux salariés telles que l'intégration des années d'études dans le calcul des annuités ou la prise en charge des accidents de parcours professionnels, le gouvernement propose de travailler plus longtemps pour ... survivre.

**Les coups bas, ça suffit !**

**La CGT a proposé à toutes les organisations syndicales qu'une grande mobilisation interprofessionnelle se déroule avant la fin de l'année.**